



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 21/05/2026
ID : 077-200087021-20260518-2026_DCS_016-DE

Délibération N° 2026-016

Date de convocation : 11 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 111

Nombre de suffrages : 112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2026-016 – ELECTION DU PRESIDENT

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Sainte Colombe, sous la Présidence de Monsieur BOURDON Alain, Doyen d'âge,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

ARLUISSON Frédéric, titulaire - BEAUJEAN Serge, titulaire - CHAPOTOT Thomas, titulaire - CLAY Déborah, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - DEMAISON Maurice, titulaire - FERNANDEZ Patrice, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - HORVATH Pascal, titulaire - JOZON Michel, titulaire - LAFOND Marguerite, titulaire - LEFEBVRE Paul, titulaire - LEGROS Lionel, titulaire - LONGATTE Sébastien, titulaire - LUQUOT Cécile, titulaire - PAIX Josiane, titulaire - RAHAULT Sébastien, titulaire - SAINT-OMER Denis, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - AUTEREAU Benoît, suppléant - CHENTOUF Amar, suppléant - HUET Séverine, suppléante - MONPOINT Harold, suppléant - SABLONNIERES Thierry, suppléant - TALFUMIER Daniel, suppléant - VANCOILLIE Jacky, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CABARIBERE Florian, délégué titulaire - CALUCH Laurent, délégué titulaire - DUTILLET Serge, délégué titulaire - HIERNARD Thierry, délégué titulaire - IGNASIAK Alain, délégué titulaire - JOMIE Jacques, délégué titulaire - LIGONNIERE Boris, délégué titulaire - PACHOT Briac, délégué titulaire - PARDON Dominique, titulaire - SOULIER Lylian, délégué titulaire - THIBAUT Pascal, délégué titulaire - BOCHER Chantal, délégué suppléante - CHAVES Nathalie, suppléante - CONAN Patricia, suppléante -

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier, titulaire - BAALI CHERIF Chérifa, titulaire - BELLACHE Chantal, titulaire - BOULET Christine, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CANAPI Marie-Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire - CLAUSS Cyril, titulaire - COGNYL Gérard, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - DE BISSCHOP Brice, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire - DE TROYER Marc, titulaire - DELABARRE Romain, titulaire - DUGUE Florent, titulaire - FLEJO Alexandre, titulaire - GALLOIS Catherine, titulaire - GODRON Guy, titulaire - HOTIN-LETANG Julie, titulaire - JACOB Marc, titulaire - KARTNER Jean-Noël, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - LEGRAND Martine, titulaire - MAISONNEUVE Philippe, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PELLICARI Bruno, titulaire - PERNEL Fabien, titulaire - PERRINO Fabien, titulaire - PINSARD Christophe, titulaire - PITA Tony, titulaire - POINT Denis, titulaire - POUYES Christophe, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire - BILOWUS Jacqueline, suppléante - SLIMANI Mariama, suppléante -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

ANDRE Valérie, titulaire - BALLAGUET Jean-Pierre, titulaire - BAUDET Jean-Pierre, titulaire - CHANTRE Brice, titulaire - CHARPENTIER Nora, titulaire - DANIEL Pierre, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire - DRENNE Eric, titulaire - ESPIGARES Axel, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - LAMBLA David, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LAWSON Latevi, titulaire - LEGENDRE Isabelle, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MAINFROY Marie, titulaire - MARTIN José, titulaire - MOREAU Nathalie, titulaire - MULLER Jennifer, titulaire - MURITH Bernard, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAIN Patrick, titulaire - RAY Daniel, titulaire - ROUSSEL Véronique, titulaire - SAUNIER Denis, titulaire - SOSINSKI Sandrine, titulaire - TALBOURDET Dominique, titulaire - TORRAO Jennifer, titulaire -



VERRIER Didier, titulaire - VILLIERS Nadine, titulaire – SAMSON Véronique, suppléante –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

GOLFIER Luc, titulaire –

Commune de Saint Just en Brie : -

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin : CHAPON Sylvie – DE SOUSA Frédéric – EUGENE Jean-Baptiste – GRYMONPREZ Nicolas – LEMAIRE Alain – MALVAUX Frédéric - MAZURE Philippe - MONTREDON Rozalla - PHILIPPE Grégory – SERVAT Valérie -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BEAUVALLET Pierre - CARLIER Dominique - DUCREUX Jean-Pierre - MACHURÉ Dominique - THOS Mickael -

Communauté de Communes du Provinois :

AHLY Nino - BONICI Claude - CAUMARTIN Pierre – FORTIN Philippe -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BOURLETT Stéphanie - CHAINEAU Francis - CHARLE Eric - GAY Colette - GRIFFE Jérôme - MALVAUX Sylvie – VASU Adriana –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanvillé :

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

LECOQ Claude –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

JACQUEMINET Joël -

Communauté de Communes du Provinois :

BANNE Pascal - MARCHAND François –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

DORMION Jean-Claude – MARGOUILLA Jean-Pierre –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Pouvoirs :

CHAINEAU Francis à ROUSSEL Véronique

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : Mme ANDRE Valérie

OBJET : N° 2026-016 – ELECTION DU PRESIDENT

Présidé par M. BOURDON Louis, fait lecture des articles suivants :

Le Président est élu parmi les membres composant le Comité Syndical. Il sera obligatoirement membre du Bureau.

Selon l'article L.5211-2, les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1er relatives aux Maires et aux Adjoints sont applicables aux Présidents et aux membres de l'organe délibérant des EPCI.



Ainsi les articles L.2122-4 et L.2122-7 modifiés pour les EPCI doivent être appliqués pour l'élection du Président : « Nul ne peut être élu Président s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus et son

élection est à bulletins secrets à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Selon l'article L.5211-9 du CGCT, le Président est l'organe exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des services, au Directeur général adjoint des services, au Directeur général des services techniques, au Directeur des services techniques et aux Responsables de service. La délégation de signature donnée au Directeur général des services, au Directeur général adjoint des services, au Directeur général des services techniques, au Directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10, sauf si cet organe en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au Président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
Il représente en justice l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

A l'appel des candidatures à la fonction de Président :

Est enregistrée une seule candidature : M Tony PITA

Sont nommés scrutateurs :

- Briac PACHOT
- Anastasia PODOROJNIY
- Florian CABARIBERE
- Sébastien RAHAULT

Chaque délégué a été invité à voter et déposer un bulletin dans l'urne.

A l'ouverture de l'urne 112 bulletins ont été retrouvés,

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	112
- Nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) :	10
- Nombre de suffrages exprimés :	102

A noter que la majorité absolue s'établit à 51 voix.



Ont obtenu :

- | | |
|----------------------|----------|
| - M. Xavier LAMOTTE: | 2 voix |
| - M Tony PITA | 100 voix |

M. Tony PITA est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de séance,
P. BOURDON LOUIS